

# Le canton des Grisons

Autor(en): **Lardi, Bernardo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **64 (1984)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887316>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le Canton des Grisons

Le Canton des Grisons, ancien État souverain des Trois Ligues, également appelé République rhétique des Alpes, est membre de la Confédération Helvétique depuis 1803. Ratifiée à la suite de la Médiation, non sans pression de Napoléon Bonaparte, l'incorporation dans la Confédération (19 février 1802) n'était pas de nature à susciter l'enthousiasme. L'annexion s'est accomplie dans l'hésitation ou même à contre-cœur. Avec le recul, les Grisons doivent constater qu'ils s'en sont bien sortis en tant que canton de la Confédération suisse. Plus personne ne songe à vrai dire à un retour à la vieille République rhétique qui a vécu des temps glorieux, mais a également connu la misère et la peine.

La première constitution des Grisons était régie par le traité d'alliance du 23 septembre 1524 qui réunissait les circonscriptions juridictionnelles des Trois Ligues en un véritable État, seul compétent en matière de politique étrangère. Cependant, la souveraineté n'émanait pas du peuple, mais de l'union des circonscriptions juridictionnelles qui était le centre de gravité du pouvoir étatique. Les affaires courantes de l'État étaient réglées par les trois chefs de Ligue, qui formaient une sorte de gouvernement. La Diète réunissait à tour de rôle les émissaires des circonscriptions juridictionnelles dans les trois chefs-lieux de Ligue – Coire, Ilanz, Davos – et constituait le Parlement. Forme d'État assez simple, l'union des Trois Ligues reflétait la variété géographique, linguistique, confessionnelle et historique du pays. Son histoire fut mouvementée ; elle dépendit toujours des voies de circulation à travers les Alpes.

Du point de vue de la superficie, les Grisons sont le plus grand Canton de Suisse avec plus de 7 000 km<sup>2</sup>. Ils ne comptent cependant qu'environ 165 000 habitants, soit 23 habitants au km<sup>2</sup>. La faible densité de notre

canton s'explique principalement par sa topographie variée. La plus grande partie de sa surface est constituée de montagnes, de pâturages et de forêts. Des vignobles soignés se trouvent presque dans le voisinage immédiat des neiges éternelles.

Il est évident qu'avec un peuplement aussi faible les voies de communication jouent un rôle de premier plan. 20 km de chemins de fer fédéraux, plus de 400 km de chemins de fer privés, 1 500 km de routes cantonales et 130 km de routes nationales assurent l'écoulement du trafic mais constituent aussi un réel fardeau financier pour le canton.

L'aérodrome de Samedan, le seul aux Grisons, est un aéroport privé. Il se situe à 1 700 m au-dessus de la mer,

l'altitude la plus élevée en Europe pour une telle infrastructure.

La caractéristique la plus frappante des Grisons réside dans sa variété linguistique. Parmi les 26 cantons suisses, les Grisons sont le seul canton trilingue. Près de 98 000 habitants parlent l'allemand, 22 000 l'italien et environ 36 000 le romanche. Depuis toujours, les trois langues ont coexisté dans un espace relativement étroit. Il n'y eut cependant pas de guerre linguistique, raciale ou nationale. Deux langues, l'allemand et l'italien, ont pu s'épanouir en se nourrissant de la littérature de territoires linguistiques vastes. Le romanche, qui n'est parlé en Suisse qu'aux Grisons et n'a été reconnu quatrième langue nationale qu'en 1939, est livré à lui-même aujourd'hui comme hier. S'il a pu survivre

*Sils en Engadine.*



« Avec un débit de 6 milliards de kWh par année, les Grisons arrivent en première position quant à la production d'énergie hydraulique en Suisse ».



Barrage hydraulique d'Albigna (Photo : Wild Aviophot RC 10).

jusqu'à nos jours, il le doit pour une large part à la bonne entente des divers groupes linguistiques. Aujourd'hui, cette langue bénéficie de la protection de l'État fédéral et du Canton, mais se nourrit aussi de la nouvelle fierté des romanches, conscients de leur identité. Si les trois langues sont officielles, seul l'allemand est réellement une langue administrative.

Le canton des Grisons joue un rôle d'importance nationale au sein de la Confédération Helvétique dans les domaines de la circulation et de l'approvisionnement en énergie. Il est aussi un lieu de villégiature, de détente. C'est la région touristique la plus importante de Suisse, avec des installations mondialement connues comme Saint-Moritz, Davos, Arosa et Flims, mais aussi d'autres stations moins connues. Dès lors, même si nous ne disposons pas de données précises, nous pouvons estimer, par approximation, que plus de la moitié de l'activité économique du canton découle directement ou indirectement du tourisme.

L'activité agricole s'est contractée par la force des choses mais se main-

tient malgré des conditions plus difficiles et est devenue, grâce à certaines améliorations, plus performante. Un réseau fluvial étendu et d'importantes chutes d'eau ont permis la construction d'ouvrages hydro-électriques puissants. Avec un débit d'environ 6 milliards de kWh par année, les Grisons occupent la première place parmi tous les cantons suisses quant à la production d'électricité hydraulique. Dans cet ordre d'idées, les performances du secteur de la construction méritent encore une mention, alors qu'en fait les autres secteurs de l'industrie, très peu représentés, sont concentrés dans une toute petite partie du canton. Presque la moitié de la production de bois est utilisée sur place, le reste étant exporté, principalement vers l'Italie.

Grâce à sa situation géographique, ses trois cultures et la richesse de son histoire, les Grisons possèdent une pléthore de monuments historiques et culturels, des coutumes populaires variées, un riche artisanat d'objets usuels et ornementaux, de nombreuses légendes et un large éventail d'autres traditions. L'architecture, variée et typique, est particulièrement remarquable.

Mentionnons d'abord les vestiges romains encore conservés, les églises carolingiennes, les châteaux-forts et les bourgs, les types de maisons paysannes des différentes vallées, dont la plus connue est la maison de l'Engadine, et ensuite l'architecture de villégiature du siècle dernier, comme de notre temps.

Les Grisons sont une terre de contrastes. Leur paysage culturel, géographique et politique doit sembler de l'extérieur complexe, anarchique et impossible à cerner. A peu de distance de stations mondialement connues, on trouve de petits villages de paysans de montagne ; les frontières linguistiques et culturelles sont imbriquées les unes dans les autres ; des artistes célèbres, comme Alberto Giacometti ou Giovanni Sagantini se mêlent à de simples bergers. Le Grison a la réputation d'aimer la liberté et d'être têtu. Il accorde beaucoup d'importance à ses droits démocratiques ancestraux. Parmi ces droits, il compte fièrement celui de chasse et de pêche, basé sur le système de la patente.